

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, c'est malheureux que le député se serve de ce que nous considérons tous comme une situation très grave pour s'en prendre au fédéralisme.

La pauvreté, particulièrement chez nos jeunes enfants et nos familles, est un problème qui nécessitera la collaboration de tous les niveaux de gouvernement. Le fait qu'un parti s'entête à vouloir diviser le pays à un moment où nous avons besoin de travailler ensemble ne fera que nuire à nos efforts.

Si nous voulons vraiment régler le problème de la pauvreté, il faut que tous les Canadiens, toutes les provinces et toutes les régions unissent leurs efforts.

[Français]

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Toujours dans ce même rapport, le Conseil national du bien-être social note l'augmentation de la pauvreté chez les jeunes familles, pour la plupart des familles monoparentales dirigées par une femme. Le rapport poursuit, et je cite: «Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres. Et l'une des principales raisons de cette pauvreté est la pénurie de bons emplois.»

Le ministre du Développement des ressources humaines admettra-t-il que, loin de s'améliorer, la situation de la pauvreté va s'aggraver en raison des coupures à l'assurance-chômage, dont son gouvernement est responsable, qui ont pour effet de refouler des dizaines de milliers de chômeurs chaque mois à l'aide sociale?

[Traduction]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, parmi les modifications au régime d'assurance-chômage que nous avons présentées l'an dernier dans le projet de loi C-17, il y avait une mesure spéciale prévoyant deux niveaux de prestations, ce qui permet de donner davantage aux personnes à très faible revenu qui ont des enfants à charge. Le taux applicable à ces personnes représente 60 p. 100 du revenu admissible comparativement à la norme nationale de 55 p. 100.

● (1425)

Depuis, près de 200 000 familles canadiennes ont bénéficié de ce taux de prestation supérieur, ce qui a ajouté près de 1 000 \$ à leur revenu familial pendant l'année.

Cela démontre que, en modifiant le régime d'assurance-chômage, nous avons tenu compte des besoins particuliers des familles. Je peux assurer à la députée qu'au moment d'entreprendre une réforme plus complète de l'assurance-chômage, nous conti-

nuerons de tenir compte des besoins des membres les plus démunis de notre société.

[Français]

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, le propre plan budgétaire du ministre dit qu'il y a eu une diminution de 16,2 p. 100 des mandats attribuables aux modifications législatives, projet de loi C-17, qui ont réduit le nombre maximal de semaines d'admissibilité.

Le ministre du Développement des ressources humaines reconnaîtra-t-il que la situation va s'aggraver aussi dans les trois prochaines années en raison des réductions dans les paiements de transfert et de la mise en place du Transfert social canadien, qui n'est rien d'autre que la poursuite et l'aggravation des coupures fédérales dans le financement des programmes sociaux?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, au contraire, je pense que les occasions pour développer un nouveau cadre de transferts entre le gouvernement fédéral et les provinces offrent le moyen de développer une approche coopérative, une approche efficace pour traiter du problème de pauvreté des familles et des enfants. Je pense que c'est un effort pour développer une stratégie nationale, une stratégie coopérative entre les deux niveaux de gouvernement pour s'attaquer à ce problème, et j'espère que l'honorable députée et ses collègues se joindront à nous dans cet effort national pour lutter contre la pauvreté au Canada.

\* \* \*

[Traduction]

#### LA RADIODIFFUSION DIRECTE À DOMICILE PAR SATELLITE

**Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

En novembre dernier, le Cabinet a décidé d'annuler une décision du CRTC et de créer un groupe de spécialistes chargé d'examiner la politique canadienne de radiodiffusion directe à domicile par satellite. Ce groupe a évidemment des liens très étroits avec le Cabinet du premier ministre.

Selon des informations qui ont filtré, cet examen qui s'est déroulé à huis clos est maintenant terminé, mais le Cabinet annoncera sa décision après l'ajournement de la Chambre pour le congé de Pâques, afin d'éviter qu'elle ne fasse l'objet d'un examen public minutieux.

Quelle décision le gouvernement a-t-il prise au sujet de la radiodiffusion directe à domicile par satellite et pourquoi ne l'a-t-il pas annoncée avant le congé?

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, les affirmations que la députée a faites dans le préambule de sa question sont généralement inexacts.